

CHALEUR EXTRÊME

APPEL À LA VIGILANCE

Le 16 juillet 2013

À L'INTENTION DES PHARMACIENS DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Ce qu'il faut savoir

Une forte chaleur s'installe sur la région depuis quelques jours. Avec la hausse des températures et la forte humidité, nous avons atteint les critères de chaleur extrême, soit une température moyenne pondérée maximale de 33 °C le jour et minimale de ≥ 20 °C la nuit. Selon Environnement Canada les températures élevées pourraient persister jusqu'à vendredi.

Les résultats d'une analyse montréalaise portant sur une durée de 20 ans ont révélé qu'il y a un risque significatif d'une augmentation des décès lorsque la température atteint ces critères. En juillet 2010, une vague de chaleur a frappé Montréal, la moyenne des températures maximales a dépassé 33 °C durant cinq jours consécutifs et les températures minimales sont restées plus élevées que 20 °C pendant neuf jours, résultant en 106 décès probablement ou possiblement attribuables à la chaleur.

Les effets sur la santé associés à la chaleur excessive incluent crampes, syncope, déshydratation, épuisement et coup de chaleur, de même que l'aggravation d'une maladie sous-jacente. Les personnes atteintes de maladies cardiovasculaires et présentant des problèmes de santé mentale sont particulièrement à risque. Aussi, la prise de certains médicaments (liste ci-dessous) peut aggraver les effets de la chaleur.

Recommandations

Identifier les personnes à risque :

- personnes âgées > 65 ans vivant dans un milieu non climatisé
- personnes souffrant de maladies chroniques: cardiovasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète; personnes présentant des problèmes de santé mentale
- personnes vivant seules et en perte d'autonomie
- personnes présentant des problèmes de dépendance à l'alcool ou aux drogues
- personnes vivant dans les îlots de chaleur urbains, aux étages supérieurs de leur habitation
- nourrissons, tout-petits (0-4 ans)
- travailleurs et sportifs qui ont des activités physiques exigeantes
- patients fiévreux.

Ce qu'il faut surveiller

Médicaments susceptibles d'aggraver le syndrome d'épuisement – déshydratation et le coup de chaleur		
Médicaments provoquant des troubles de l'hydratation et des troubles électrolytiques	Diurétiques (en particulier les diurétiques de l'anse)	
Médicaments susceptibles d'altérer la fonction rénale	AINS (comprenant les salicylés>500mg/jour, les AINS classiques et les inhibiteurs sélectifs de la COX-2) IECA Antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II Sulfamides Indinavir	
Médicaments ayant un profil cinétique pouvant être affectés par la déshydratation	Sels de lithium Anti-arythmiques Digoxine Anti-épileptiques Biguanides et sulfamides hypoglycémiants Statines et fibrates	
Médicaments pouvant empêcher la perte calorique:	▪ Au niveau central	Neuroleptiques (effets hyperthermisants) Agonistes sérotoninergiques (effets hyperthermisants)
	▪ Au niveau périphérique	Médicaments anticholinergiques (par limitation de la sudation) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antidépresseurs tricycliques ▪ Antihistaminiques de première génération ▪ Certains antiparkinsoniens ▪ Certains antispasmodiques, en particulier ceux de la sphère urinaire ▪ Neuroleptiques ▪ Disopyramide ▪ pizotifène Vasoconstricteurs <ul style="list-style-type: none"> ▪ Agonistes et amines sympathomimétiques ▪ Certains antimigraineux Médicaments diminuant le débit cardiaque <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bêta-bloquants ▪ Diurétiques
	▪ Par modification du métabolisme basal	Hormones thyroïdiennes
Médicaments pouvant induire une hyperthermie (dans des conditions normales de température ou en cas de vague de chaleur)		
Neuroleptiques Agonistes sérotoninergiques		
Médicaments pouvant aggraver les effets de la chaleur		
Médicaments pouvant abaisser la pression artérielle	Tous les antihypertenseurs Les anti-angineux	
Tout médicament altérant la vigilance		

Conseiller vos patients :

- Fréquenter des lieux climatisés ou les haltes climatisées
- S'hydrater adéquatement
- Prendre des douches et des bains fréquemment
- Réduire ou reporter les activités à risque
- Identifier une ressource d'aide extérieure

Les mesures à conseiller sont disponibles sur le site de la DSP:

http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/cha leur_accablante/problematique.html

et pour les travailleurs :

http://www.csst.qc.ca/prevention/theme/coup_chaleur/Pages/comment-prevenir.aspx

pour le contrôle de la médication :

http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1199_MedSystemeNerveuxCanicules.pdf

Signalement ou Information

Par téléphone : (514) 528-2400 demander le médecin de garde en santé environnementale